



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 1<sup>er</sup> avril 2021

#### L'État poursuit sa transformation dans les territoires

**Au 1<sup>er</sup> avril 2021, l'unité départementale de la direction régionale de l'économie, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE) et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) se regroupent pour former la direction de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**

La DDETS de la Vienne regroupe les services départementaux en charge de la cohésion sociale (DDCS) et ceux de la direction des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE) pour former le nouveau service déconcentré de l'Etat commun des ministères économiques et sociaux. Cette direction devient l'interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi, des partenaires sociaux et territoriaux ainsi que des acteurs de l'insertion.

Cette organisation rassemble dans une direction unique toutes les expertises et les missions des agents de l'UD DIRECCTE (excepté le service en charge de la main-d'œuvre étrangère transféré au Ministère de l'Intérieur) et de la DDCS (à l'exception des missions Jeunesse, sport et vie associative transférées au Ministère de l'Education nationale) pour vous accompagner face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que connaît le pays depuis plus d'un an.

En rassemblant les compétences dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle permet de développer des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi.

#### **Protéger-Accompagner-Développer : au cœur des missions de la DDETS**

La DDETS pilote, anime et coordonne l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le département, qui sont les suivantes :

- la politique du travail et les actions d'inspection de la législation du travail ;
- les actions de développement et de sauvegarde des entreprises ;
- la politique de l'emploi, l'accompagnement des transitions professionnelles, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- l'ensemble des politiques de la cohésion sociale ;
- l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Contact presse

**Cabinet de la préfète**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél : [guenael.campan@vienne.gouv.fr](mailto:guenael.campan@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers



## **PRÉFET DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

L'inspection du travail conserve son système actuel d'organisation et sa ligne hiérarchique propre. Pour les missions de cette dernière, la DDETS est placée sous l'autorité de la direction générale du travail qui pilote le système d'inspection du travail.

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne dispose d'une adresse postale unique :

DDETS de la Vienne  
6, allée des anciennes serres  
CS 90200  
86281 SAINT-BENOIT CEDEX

Cependant, elle demeure implantée provisoirement sur deux sites le temps de finaliser le regroupement de l'ensemble des services. Aussi, vos correspondants habituels demeurent joignables sur leurs sites actuels, à Saint-Benoit (6 allée des anciennes serres) ou à Poitiers (2 rue Micheline Ostermeyer).

Pour tout renseignement complémentaire :

- 05 49 56 10 10 (accueil téléphonique)
- [ddets-direction@vienne.gouv.fr](mailto:ddets-direction@vienne.gouv.fr)

**Contact presse  
Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél : [guenael.campan@vienne.gouv.fr](mailto:guenael.campan@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers